

gre, et Perrichon no^{re} royal, le sus d. testament et publication ont été infirmés et enregistrés, ce requerant M^e Rougnard procureur des heritiers substitués dont acte a Lyon le 13 juillet 1693.

Extrait des registres de la senechaussée et siege presidial de Lyon.

Du mardy vingt neuf juin mil six cens quatre vingt treize en jugement desd. siege et senechaussée a jour de plaids et iceux tenans nous Pierre de Seve, cheualier conseiller du roy en ses conseils, Lieutenant general, Jean Baptiste Dulieu Lieutenant particulier, Andre Pianelle, Mathieu Pecouat, Ennemond Sauarron, Cristoffe Liotaud, Odet Croppet de Varissant, Raimond de Modieres, Guillaume Bollioud, Gaspard Bollioud de Fetan, Jean Croppet de St-Romain, Jean Giraud, Jean de Cotton, Louis Rauat, Jean Daubarede Louis Sabot, Jean Mathieu Ballero, François Degullon, Antoine Blaud, Jaque Claret, Antoine Debonnel, Pierre Cholier, et Hugues Jannon, conseillers du roy magistrats esdits siege et senechaussée. Et Gabriel de Glatigny aduocat du roy pour le procureur de sa majesté a dit que s'il est vray que de tous les actes de la vie, il n'en soit point qui nous soit plus cher et dont nous soyons plus jaloux que de ceux qui portent nos pensées et nos desirs au dela du tombeau et qui affranchissent en quelques manieres nos desseins et nos resolutions de l'empire de la mort et si selon la pensée de Tacite, nous nous acquittons bien plus pleinement de ce que nous deuons a la memoire des grands hommes que nous auons reuerés pendant leur vie par les soins que nous prenons de l'accomplissement de leurs dernieres dispositions, que par des regrets superflus et par des larmes inutiles; vous pouvez aujourd'huy, messieurs, signaler votre douleur par votre reconnaissance et satisfaire en vne partie de vos justes deuoirs enuers feu illustissime et reuerendissime seigneur messire